

Partenariat de Voisinage du Conseil de l'Europe avec le Royaume hachémite de Jordanie (2015-2017)

Rapport final

Document préparé par le Bureau de la Direction générale des programmes

Point pour examen par le GR-EXT lors de sa réunion du 14 novembre 2017

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Partenariat de voisinage 2015-2017 avec le Royaume hachémite de Jordanie a été adopté par le Comité des Ministres (CM) lors de sa 1218^e réunion le 4 février 2015. Elaboré conjointement avec les autorités jordaniennes, il vise à accompagner la Jordanie dans son processus de réforme démocratique et à l'aider à relever les enjeux liés aux droits de l'homme, à l'Etat de droit et à la démocratie. La coopération mise en œuvre depuis 2012 a été consolidée et, depuis 2015, de nouveaux projets de coopération ont été lancés, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

Le Dialogue politique renforcé offre de vastes possibilités de dialogue entre le Conseil de l'Europe et les autorités jordaniennes, allant des échanges à haut niveau sur des thématiques inscrites à l'agenda bilatéral et des questions politiques d'intérêt commun, aux discussions sur des activités de coopération concrètes utiles à la mise en œuvre du Partenariat de voisinage, et à la participation au sein de comités d'experts du Conseil de l'Europe. Cependant, le contexte régional difficile dans lequel il opère, en particulier la présence massive de réfugiés dans le pays, a affecté la mise en œuvre du Partenariat de voisinage. Le dialogue politique renforcé avec la Jordanie s'est toutefois développé au niveau technique avec des représentants de ministères spécialisés. Le statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), octroyé au Parlement jordanien en janvier 2016, a également fourni un cadre utile pour le dialogue politique. La participation d'experts jordaniens aux travaux des comités intergouvernementaux et groupes de travail concernés du Conseil de l'Europe constitue une dimension probablement moins visible mais néanmoins importante du dialogue parce qu'elle contribue à l'implication institutionnelle du pays partenaire au sein de l'Organisation et à la poursuite du développement d'un espace juridique commun.

Le Partenariat de voisinage est principalement financé par le programme conjoint entre l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud II) et, jusqu'en mai 2015, par le programme conjoint bilatéral UE/Conseil de l'Europe « Soutien aux autorités de la Jordanie pour améliorer la qualité et l'efficacité du système judiciaire de la Jordanie ». Ce financement a été complété par le soutien financier accordé par la Turquie dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, et la promotion du droit des enfants. L'Estonie, Malte et le Portugal ont contribué à des activités régionales. Pour la période 2015-2017, les besoins estimés du Partenariat de voisinage s'élevaient à 2 000 000 euros ; le financement assuré a atteint 1 736 000 euros.

Les résultats de la coopération avec la Jordanie sont positifs mais limités. La coopération en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux a été mise en œuvre avec succès, et les liens de la Cour Constitutionnelle et la Commission Electorale avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) se sont davantage consolidés. L'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE au Parlement jordanien en janvier 2016 a donné un nouvel élan à la coopération en général, et avec l'APCE en particulier. Toutefois, malgré l'intérêt manifesté par la Jordanie lors de la préparation du présent Partenariat de voisinage en ce qui concerne la création d'un espace

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

juridique commun, aucun développement concret n'a eu lieu dans ce domaine. Par ailleurs, la coopération avec la CEPEJ a connu un ralentissement significatif depuis 2016. La mise en place d'une présence opérationnelle à Amman serait bénéfique pour la coopération.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	4
1. INTRODUCTION.....	5
1.1 APERÇU GENERAL.....	5
1.2 ÉVALUATION GLOBALE ET PRINCIPALES REALISATIONS.....	6
2. EXAMEN PAR PILIER/SECTEUR	7
2.1 DROITS DE L'HOMME.....	7
2.1.1 LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES.....	7
2.1.2 PROMOTION DES DROITS DES ENFANTS ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À LEUR ÉGARD.....	8
2.1.3 LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.....	8
2.2 ÉTAT DE DROIT.....	8
2.2.1 INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DE LA JUSTICE.....	8
2.2.2 SOUTENIR LA REFORME CONSTITUTIONNELLE, LA REDACTION D'UNE NOUVELLE LEGISLATION AINSI QUE LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET LEUR FONCTIONNEMENT EFFICACE.....	9
2.2.3 CREATION D'UN ESPACE JURIDIQUE COMMUN	9
2.2.4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX.....	10
2.2.5 LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE.....	11
2.3 DÉMOCRATIE.....	11
2.3.1 COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE	11
2.3.2 FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ÉTAT DE DROIT ET A LA DEMOCRATIE ...	12
3 MISE EN OEUVRE ET COORDINATION.....	12
3.1 QUESTIONS TRANSVERSALES.....	13
3.2 GESTION DU RISQUE ET DURABILITÉ.....	13
3.3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	14
4 FINANCEMENT ET PARTENARIATS	14
ANNEXES.....	16
ANNEXE I : TABLEAU FINANCIER	16
ANNEXE II : PARTICIPATION DE LA JORDANIE AUX COMITES CONVENTIONNELS, COMITES D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE L'EUROPE ENTRE 2015 ET 2017	17

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APCE	Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
CAHENF	Comité ad hoc pour les droits de l'enfant
Campus-UniDem Med	Universités pour la Démocratie pour le Sud de la Méditerranée
CARIN	Réseau Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs
CDPC	Comité Européen pour les Problèmes Criminels
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CEPEJ-GT-QUAL	Groupe de travail sur la qualité de la justice
CM	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
CODEXTER	Comité d'experts sur le terrorisme
Comité de Lanzarote	Comité des parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
Commission de Venise	Commission européenne pour la démocratie par le droit
Convention de Budapest	Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité
Convention de Lanzarote	Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
EMB	Organisation des administrations électorales
GEC	Commission pour l'égalité de genre
GR-EXT	Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures
Groupe Pompidou	Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants
ICC	Cités interculturelles
JIACC	Commission jordanienne sur l'intégrité et la lutte contre la corruption
JNCW	Commission nationale jordanienne pour les femmes
MedUni	Université Méditerranéenne Jeunesse et Citoyenneté Mondiale
ODGP	Bureau de la Direction générale des programmes
PC-CP	Conseil de coopération pénologique
PC-OC	Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
Programme PATHS	Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le Sud de la Méditerranée
Programme Sud II	Programme conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée »
T-CY	Comité de la Convention sur la cybercriminalité
UE	Union européenne

1. INTRODUCTION

1.1 APERÇU GENERAL

Le Comité des Ministres (CM) a adopté le Partenariat de voisinage avec le Royaume hachémite de Jordanie 2015-2017 lors de sa 1218^e réunion le 4 février 2015. Il s'agit d'une initiative conjointe entre le Conseil de l'Europe et les autorités jordaniennes, qui fait suite au document Priorités de coopération 2012-2014.

Ce rapport présente les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Partenariat de voisinage avec le Royaume hachémite de Jordanie 2015-2017 entre février 2015 et septembre 2017. Il fait état du progrès accomplis dans chaque domaine, complété par des informations présentées en annexe. Ce rapport présente une description des actions à un niveau stratégique et ne fournit pas des informations détaillées sur chacun des projets menés dans le cadre du Partenariat de voisinage. Il n'a pour but ni de proposer une réflexion sur la situation générale politique, sociale ou économique du pays, ni de fournir des informations détaillées sur les projets individuels.

Le Partenariat de voisinage est un instrument de programmation stratégique s'inscrivant dans la politique de voisinage du Conseil de l'Europe qui vise, à travers le dialogue politique renforcé et la coopération, à accompagner la Jordanie dans ses réformes démocratiques dans des domaines d'expertise du Conseil de l'Europe.

Dialogue politique

Le dialogue politique renforcé ouvre de vastes perspectives de dialogue entre le Conseil de l'Europe et les autorités jordaniennes, qui vont des échanges à haut niveau sur les thématiques inscrites à l'agenda bilatéral et les questions politiques d'intérêt commun à des discussions sur des activités de coopération concrètes utiles à la mise en œuvre du Partenariat de voisinage, et à la participation au sein de comités d'experts du Conseil de l'Europe. La réussite de ce cadre de dialogue dépend en fin de compte de la volonté politique du Conseil de l'Europe et du pays partenaire.

S'agissant du dialogue de haut niveau, le Partenariat de voisinage dispose que « le CM pourra inviter le ministre des Affaires étrangères ou d'autres représentants de haut niveau du gouvernement de la Jordanie à assister à ses sessions ; le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le ministre des Affaires étrangères de la Jordanie tiendront des consultations, au moins une fois par an, sur les thématiques inscrites à l'agenda bilatéral et les questions d'intérêt commun » ; et « des ministres de la Jordanie pourront être invités à participer en tant qu'observateurs aux Conférences de Ministres spécialisés pertinentes au regard de la mise en œuvre du Partenariat de voisinage, conformément aux termes de la Résolution CM/Res(2011)7_».

Par ailleurs, « les Délégués des Ministres pourront inviter des représentants des institutions et ministères jordaniens concernés à des consultations sur les questions en relation avec la mise en œuvre du Partenariat de voisinage » ; et « le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du CM tiendra des échanges de vues avec des représentants des ministères et institutions jordaniens concernés lors de l'examen de points pertinents sur la coopération avec la Jordanie et le suivi de la mise en œuvre du Partenariat. Les autres Groupes de rapporteurs pourront également tenir de tels échanges de vues ».

En ce qui concerne des consultations à un niveau plus technique, le Partenariat de voisinage prévoit que « des représentants de la Jordanie pourront participer en tant qu'observateurs à certaines parties des réunions des comités d'experts intergouvernementaux appropriés lors de l'examen de questions pertinentes au regard de la mise en œuvre du partenariat de voisinage ».

Enfin, la Jordanie est invitée à « désigner un représentant pour le Partenariat de voisinage auprès du Conseil de l'Europe en tant que point de contact pour la mise en œuvre du Partenariat de voisinage ».

Coopération

La coopération entre la Jordanie et le Conseil de l'Europe, conformément à la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, vise principalement à aider la Jordanie dans le processus de transition démocratique en cours en aidant le pays à relever les défis liés aux droits de l'homme, à l'Etat de droit et à la démocratie. En particulier, les objectifs identifiés en consultation avec les autorités jordaniennes dans le cadre du « Partenariat de voisinage 2015-2017 » visaient :

- à consolider les résultats des « Priorités 2012-2014 avec le Royaume hachémite de Jordanie » dans le cadre de la coopération avec le voisinage et à lancer de nouveaux domaines de coopération cadrant avec les priorités des réformes nationales, conformément à l'approche fondée sur la demande ;
- à faciliter la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et la Jordanie, en encourageant les autorités à harmoniser la législation jordanienne avec les normes européennes et internationales et à ratifier des conventions du Conseil de l'Europe ouvertes aux Etats non membres, dans le respect des procédures décrites dans les conventions concernées ;
- à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre effective de nouvelles lois conformes aux normes européennes et autres normes internationales ;
- à soutenir la mise en place et le fonctionnement effectif d'institutions des droits de l'homme et de nouvelles structures de gouvernance ;
- à renforcer la présence de la Jordanie dans les structures du Conseil de l'Europe (par exemple l'APCE) et à encourager sa participation à d'autres structures du Conseil de l'Europe.

1.2 EVALUATION GLOBALE ET PRINCIPALES REALISATIONS

Les programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe font partie intégrante de la stratégie triangulaire de l'Organisation. Cette stratégie unique en son genre s'articule autour d'activités normatives, de suivi et de coopération. Une fois développées, les normes juridiquement contraignantes font l'objet d'un suivi effectué par des mécanismes indépendants, complété par une coopération technique destinée à faciliter leur mise en œuvre. Les actions du Conseil de l'Europe sont conçues et mises en œuvre dans des domaines où le Conseil de l'Europe possède une solide expertise et apporte une importante valeur ajoutée.

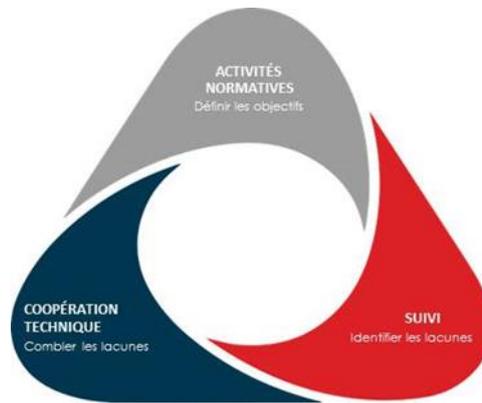


Figure 1 : Stratégie triangulaire du Conseil de l'Europe

Dans le cas de la Jordanie, en tant qu'Etat non membre du Conseil de l'Europe, les mécanismes de suivi ne s'appliqueront pas tant que ce pays ne sera pas devenu Partie contractante aux conventions pertinentes de l'Organisation.

Toutefois, les méthodologies de certains mécanismes de suivi ont été appliquées en vue de faire des évaluations de la situation dans le pays dans des domaines clés et de formuler des recommandations en ligne avec la législation et les pratiques européennes.

Ce rapport a été préparé en utilisant les rapports de projet et les rapports d'évaluation lorsque de tels rapports étaient disponibles.

Comme décrit dans la 2^{ème} partie du présent document, la coopération engagée avec les autorités jordaniennes dans le cadre de ce partenariat a été positive mais n'a enregistré que des progrès limités. La Commission de Venise a fourni une aide précieuse en appui de la Cour constitutionnelle et dans le domaine de la législation électorale, notamment avec la Commission électorale indépendante de Jordanie. Les travaux de la CEPEJ ont continué de contribuer activement à la sensibilisation aux normes européennes du système judiciaire jordanien, qui a grandement tiré parti des échanges de vues avec des experts européens. Toutefois, ce domaine de coopération a connu un ralentissement depuis 2016. S'agissant de la corruption et du blanchiment de capitaux, de solides relations de travail ont été établies dans le cadre du partenariat actuel avec la Commission jordanienne sur l'intégrité et la lutte contre la corruption (JIACC). Malgré une prise de conscience de la valeur ajoutée qu'aurait, pour le système juridique jordanien, l'adhésion à certaines conventions du Conseil de l'Europe, aucune avancée concrète n'est à noter sur la voie de la création d'un espace juridique commun.

Conformément au point 4 du dialogue politique renforcé, peu de temps après l'adoption du Partenariat de voisinage, la Jordanie a désigné son ambassadeur à Bruxelles comme représentant pour le Partenariat de voisinage auprès du Conseil de l'Europe et point de contact pour la mise en œuvre de ce Partenariat. Ce représentant a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du dialogue politique renforcé.

La Jordanie a confirmé sa volonté, sur un plan général, de mettre en œuvre le dialogue politique renforcé. Cependant, le contexte régional difficile dans lequel il s'inscrit, en particulier la présence massive de réfugiés dans le pays, a nui à l'application du Partenariat de voisinage. La Jordanie a néanmoins envoyé des experts pour mettre en œuvre un dialogue au niveau technique (voir ci-dessous) et est restée attachée au dialogue à tous les niveaux dans les limites fournies par la situation qui prévaut dans et autour du pays.

La Jordanie a toutefois dépêché des experts chargés d'établir un dialogue à l'échelon technique (voir ci-après) et a maintenu le dialogue à tous les niveaux dans les limites imposées par l'évolution de la situation dans l'ensemble du pays et au niveau régional. Le dialogue politique renforcé s'est engagé à Strasbourg et Bruxelles avec des représentants du ministère jordanien des Affaires étrangères et d'autres ministères spécialisés. Le statut de « partenaire pour la démocratie » auprès de l'APCE, accordé au Parlement jordanien en janvier 2016, a fourni un cadre utile au dialogue politique, notamment avec M. Atef Tarawneh, président de la Chambre des représentants de la Jordanie. Au plan technique, le pays a participé à plusieurs réunions de comités d'experts intergouvernementaux et groupes de travail concernés du Conseil de l'Europe. Une liste de ces comités d'experts dans des domaines qui sont au cœur de l'espace juridique commun a été établie par le Secrétariat du Conseil de l'Europe et ces organes ont, le cas échéant, adapté leur mandat afin de tenir compte de l'éventuelle participation de représentants jordaniens en qualité d'observateurs, comme le prévoit le Partenariat de voisinage. Des experts jordaniens ont assisté à des réunions particulières traitant de la coopération dans le domaine pénal avec le Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), du terrorisme avec le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER), de la cybercriminalité avec le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) avec le Comité des parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote), ainsi qu'à des réunions de la CEPEJ. La participation à ces comités d'experts constitue une dimension sans doute moins visible mais au demeurant importante du dialogue car elle contribue à l'implication institutionnelle du pays partenaire au sein de l'Organisation et à la poursuite du développement d'un espace juridique commun.

Enfin, il convient de noter que la Jordanie a manifesté son intérêt pour suivre l'évolution de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe, en particulier vis-à-vis d'autres partenaires du voisinage (c'est-à-dire le Maroc et la Tunisie).

2. EXAMEN PAR PILIER/SECTEUR

2.1 DROITS DE L'HOMME

La coopération avec la Jordanie dans le domaine des droits de l'homme a pour objectif de sensibiliser les autorités jordaniennes aux principaux instruments juridiques du Conseil de l'Europe en vue de rapprocher progressivement la Jordanie des normes européennes. La majeure partie de la coopération dans ce domaine a été mise en œuvre dans le cadre d'actions régionales et de quelques activités spécifiques au pays organisées en 2017. Dans l'ensemble, peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine.

2.1.1 LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Quelques avancées ont été enregistrées dans ce domaine, sans qu'elles soient pour autant à la hauteur des prévisions du Partenariat de voisinage. De bonnes relations de travail ont été instaurées avec la Commission nationale jordanienne pour les femmes (JNCW), permettant ainsi à des représentants du pays de participer à plusieurs manifestations régionales organisées par le Conseil de l'Europe, comme la Conférence sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (Tunis, avril 2017), ainsi qu'à des réunions de la Commission pour l'égalité de genre (GEC). Une session d'évaluation des besoins intégrant les discussions relatives aux futures actions du Conseil de l'Europe dans le secteur des droits de l'homme, et en particulier de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, a été tenue en mai 2015. Elle a permis de recenser, d'établir des échanges réguliers et de renforcer les relations avec les principaux homologues nationaux dans ce domaine, à savoir la JNCW et la Fédération Générale des Femmes Jordaniennes.

Conformément aux changements d'ordre législatif introduits au Maroc et plus récemment en Tunisie, le Parlement jordanien a aboli, en août 2017, la disposition du Code pénal permettant aux violeurs d'échapper aux sanctions à condition d'épouser leurs victimes. Bien qu'il ne soit pas une conséquence directe d'initiatives du Conseil de l'Europe, ce développement positif marque une avancée importante, utile à la coopération future avec l'Organisation.

2.1.2 PROMOTION DES DROITS DES ENFANTS ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À LEUR ÉGARD

La Convention de Lanzarote a été présentée en détail en mai 2015, à Amman, à un large éventail d'acteurs représentant 29 institutions, dont les autorités nationales, la société civile, ainsi que des organisations nationales et internationales. Par conséquent, trois domaines prioritaires ont été identifiés : le soutien à la préparation de lois relatives aux droits des enfants, la sensibilisation des spécialistes de ces droits aux mesures de prévention prévues par la Convention de Lanzarote, et les concepts de l'intérêt supérieur des enfants et de la participation de l'enfant et leur mise en œuvre. L'ajustement d'une législation visant à protéger les droits des enfants était le thème d'un atelier organisé en partenariat avec le Conseil national des affaires familiales en mai 2016 à Amman. Cet organe participe régulièrement à des réunions du Comité des Parties à la Convention de Lanzarote, du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF), à la réunion interrégionale de haut niveau sur la protection des enfants contre la violence sexuelle et était également représenté à la Conférence à haut niveau « Atteindre les sommets pour les droits de l'enfant » (Bulgarie, avril 2016). Ces activités ont favorisé les échanges de bonnes pratiques avec les partenaires internationaux, contribué à la sensibilisation aux normes européennes et leur meilleure connaissance et permis d'identifier deux domaines de coopération potentiels : la budgétisation axée sur les enfants et la protection des enfants relative aux nouvelles technologies dans lesquels la Jordanie a acquis une expérience manifeste.

La coopération dans ces domaines précis pourrait être poursuivie dans le cadre d'un futur partenariat.

2.1.3 LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Aucune avancée n'a été enregistrée dans ce domaine. Des contacts préliminaires ont été établis avec le ministère de la Justice et le Comité national de lutte contre la traite des êtres humains en vue d'évaluer la situation, d'identifier les besoins et les priorités et de définir un programme de travail, mais aucune action n'a été mise en œuvre.

Les possibilités futures de coopération en la matière, assorties d'objectifs clairs, sont en cours de discussion avec les autorités jordaniennes.

2.2 ÉTAT DE DROIT

L'État de droit est la composante la plus importante du Partenariat de voisinage avec la Jordanie, tant en termes de résultats obtenus que de financements alloués. La lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et la coopération en matière électorale sont des domaines de coopération bien établis, et le travail conjoint mené avec la Jordanie concernant la réforme de la justice, en particulier en termes de justice constitutionnelle, a encore été consolidé et renforcé depuis 2015. Cependant, malgré l'intérêt pour une série de conventions du Conseil de l'Europe manifesté par la Jordanie dans le cadre de la préparation de l'actuel partenariat, seuls de très rares progrès ont été accomplis en vue de la création d'un espace juridique commun.

2.2.1 INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

En 2015, la CEPEJ a continué de consolider les résultats obtenus dans la modernisation de la gestion judiciaire. La priorité a été donnée au renforcement des connaissances du service compétent du ministère de la Justice en charge, au niveau national, des tableaux de bord judiciaires automatisés et de systèmes de rapport. Ces activités ont notamment englobé une visite d'étude en Suisse en juin 2015, ainsi que la participation à des réunions du Centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire et du réseau des tribunaux pilotes de la CEPEJ en septembre 2015. Grâce à cela, deux principaux indicateurs, en l'occurrence, le taux d'élucidation et le temps de disposition, ont été intégrés dans les tableaux de bord judiciaires et rapports jordaniens.

En 2016, des discussions ont débuté entre la CEPEJ et le ministère de la Justice afin de redéfinir les priorités de l'intervention de la CEPEJ en Jordanie. Cependant, celles-ci ont cessé au cours de l'automne, suite à la décision du Roi de créer un «Comité pour le développement du système judiciaire et le renforcement de l'État de droit». La coopération n'a pas repris après que le Comité a présenté son rapport (en février 2017), malgré le fait que bon nombre des recommandations et propositions incluses dans le

rapport concernaient les domaines d'expertise du Conseil de l'Europe et que la CEPEJ s'est dite prête à soutenir davantage les autorités jordaniennes dans la réforme de la justice.

Il conviendrait d'envisager la reprise de la coopération dans ce domaine à compter de 2018.

2.2.2 SOUTENIR LA REFORME CONSTITUTIONNELLE, LA REDACTION D'UNE NOUVELLE LEGISLATION AINSI QUE LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET LEUR FONCTIONNEMENT EFFICACE

D'importants progrès sont à signaler dans ce domaine, en ce qui concerne notamment la coopération avec la Cour constitutionnelle et la Commission électorale indépendante. Cependant, contrairement aux autres partenaires de la région, la Jordanie n'est pas membre de la Commission de Venise et n'a pas non plus saisi l'occasion offerte par l'actuel Partenariat de voisinage de solliciter son expertise et ses conseils pour examiner sa législation pertinente.

La Commission de Venise a joué un rôle déterminant en développant la coopération dans le domaine de la justice constitutionnelle immédiatement après la création de la Cour constitutionnelle de Jordanie pendant la précédente période de coopération et a continué de lui apporter son soutien sous le partenariat actuel, au travers en particulier d'activités de renforcement des capacités. Les deux institutions ont établi des relations de travail constructives et la Cour constitutionnelle a notamment nommé un agent de liaison avec la Commission de Venise et a contribué à la base de données CODICES. Par ailleurs, la visite officielle de la Cour constitutionnelle au Conseil de l'Europe, du 9 au 11 octobre 2017, a été l'occasion de réaffirmer l'importance de poursuivre cette coopération.

En 2016, la Jordanie a adopté une nouvelle loi électorale introduisant un nouveau système électoral qui consiste en un scrutin proportionnel basé sur des listes ouvertes. L'article 9 de la loi électorale de 2016 dispose que les électeurs votent d'abord pour une des listes, puis pour un certain nombre de candidats sur cette liste. Les élections législatives du 20 septembre 2016 étaient les premières organisées au titre du nouveau système et administrées par la Commission électorale indépendante. Ce scrutin a été observé par une délégation de l'APCE, tandis que la Commission de Venise a apporté son expertise juridique à la mission d'observation électorale. Une coopération intense a également été mise en place avec l'Organisation des administrations électorales (EMB) arabophones, avec laquelle la Commission de Venise a signé un mémorandum d'accord. Cette dernière a notamment soutenu l'organisation de la deuxième Assemblée générale et d'un atelier sur l'indépendance des administrations électorales, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections en Tunisie en février 2017.

Au cours de la période considérée, des représentants nationaux ont participé à plusieurs événements de la Commission de Venise qui ont contribué au renforcement des capacités des professionnels jordaniens dans les domaines d'expertise du Conseil de l'Europe, tout en les associant aux réseaux déjà établis. Parmi ces événements, citons le Conseil mixte de justice constitutionnelle, composé de membres de la Commission de Venise et d'agents de liaison nommés par les cours constitutionnelles afin de guider la coopération entre ces institutions ; l'atelier interculturel sur la démocratie, une plateforme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques ; et les séminaires régionaux des universités pour la démocratie pour le Sud de la Méditerranée (Campus UniDem Med), qui permet à des hauts fonctionnaires de sept pays partenaires de la région du Sud de la Méditerranée (Algérie, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Palestine*² et Tunisie) de renforcer leurs capacités juridiques, dans les domaines de la bonne gouvernance, de la primauté du droit et des droits fondamentaux.

Le Conseil de l'Europe pourrait envisager de poursuivre la coopération avec la Jordanie sur les questions constitutionnelles et de soutenir, dans la mesure de possible, la préparation de la législation pertinente ainsi que la création de nouvelles instances de gouvernance démocratique.

2.2.3 CREATION D'UN ESPACE JURIDIQUE COMMUN

La création progressive d'un espace juridique commun est l'une des principales priorités de la politique de voisinage et de ce Partenariat du Conseil de l'Europe. Malgré l'intérêt marqué dont a fait preuve la Jordanie au cours des consultations initiales, seuls des progrès très limités ont été enregistrés dans ce domaine. Deux séminaires consacrés à la Convention de Lanzarote et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest), organisés à la demande des autorités jordaniennes, ont assurément contribué à une meilleure compréhension des normes européennes dans ces domaines. Par ailleurs la Jordanie a participé à une conférence internationale de haut niveau consacrée à la lutte contre le

* Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque.

trafic d'organes humains et à l'ouverture à la signature de la nouvelle convention du Conseil de l'Europe dans ce domaine (Saint-Jacques de Compostelle, mars 2015).

La coopération et le dialogue intergouvernementaux entre la Jordanie et ses homologues européens ont été renforcés par la participation d'experts jordaniens à divers comités conventionnels (Comité des Parties à la Convention de Lanzarote et T-CY) et intergouvernementaux (PC-OC, Conseil de coopération pénologique (PC-CP), CODEXTER, et Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)). Des délégations jordaniennes ont également pris part à la Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation, à la Conférence sur la traite des migrants et à la Conférence internationale sur le terrorisme et la criminalité organisée.

La promotion d'un espace juridique commun devrait être poursuivie dans le cadre de la future coopération avec la Jordanie.

2.2.4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

La collaboration avec la JIACC est désormais bien établie. Dans le contexte de la réforme des capacités institutionnelles et du cadre législatif et de leur harmonisation progressive avec les normes européennes, le Conseil de l'Europe a soutenu à plusieurs titres la Jordanie, et notamment la JIACC. Il a en particulier été procédé à un examen du régime de protection des lanceurs d'alerte au regard des normes du Conseil de l'Europe, qui a servi de base à deux activités ultérieures de formation des autorités jordaniennes consacrées aux mécanismes de protection et à la gestion des attentes psychologiques des lanceurs d'alerte. Une analyse des risques de financement du terrorisme dans le secteur non lucratif a été entreprise et a donné lieu à la formulation de propositions de renforcement du système de réglementation applicable aux organismes à but non lucratif et de lignes directrices pour la coopération et l'échange d'informations entre les agences. De même, une évaluation sur le terrain des besoins de l'infrastructure informatique de la JIACC et de sa capacité à mener des opérations de police scientifique de haute technicité a également été effectuée, en vue d'établir des appels d'offres pour l'achat de matériels et/ou logiciels. Une analyse du système de recouvrement des biens a par ailleurs été réalisée dans le but d'élaborer des procédures efficaces et de tisser des liens interagences dans ce domaine. Les experts du Conseil de l'Europe ont entrepris des consultations avec un large éventail d'institutions gouvernementales impliquées dans la chaîne de recouvrement des biens, afin de déterminer les améliorations possibles et de développer des propositions de rationalisation de la coopération entre agences. Les bonnes pratiques internationales et des études de cas relatives au recouvrement des biens ont été diffusées auprès des homologues jordaniens concernés. Un atelier (Amman, 9-11 novembre 2015) a permis de renforcer les capacités du personnel de la JIACC à mener des formations pour la lutte contre la corruption, en insistant sur des outils pédagogiques interactifs spécialement adaptés à divers publics cibles. Grâce à un atelier de formation sur le renseignement issu de sources ouvertes (Amman, 20-23 mars 2017), les enquêteurs de la JIACC, les agents de l'unité de lutte contre le blanchiment de capitaux et ceux de la direction de la sécurité publique ont renforcé leurs compétences dans l'utilisation d'internet en toute sécurité, en tant qu'outil intelligent, dans le cadre de leurs recherches et enquêtes dans des affaires de corruption. Enfin, la sensibilisation du secteur privé à la méthodologie de contrôle anti-corruption et au respect des règles anti-corruption dans ce secteur a été au cœur de deux ateliers basés sur les normes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales (Amman, 5 et 6 octobre 2016).

Des progrès ont également été enregistrés dans le renforcement des capacités en vue d'une meilleure coopération régionale dans la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux. Une formation régionale de formateurs organisée à l'intention des agents des forces de l'ordre (ou/et d'autres organes concernés) a permis aux représentants jordaniens de partager leurs expériences avec leurs homologues marocains et tunisiens et d'améliorer leurs capacités à enquêter dans les affaires de corruption ou d'autres infractions administratives. Par ailleurs, les responsables jordaniens de l'application de la loi ont acquis des compétences quant à l'identification des structures extraterritoriales et en matière de typologie de blanchiment d'argent, à travers une session de formation sous-régionale tenue conjointement avec des homologues palestiniens (Strasbourg, 10-12 juillet 2017).

D'autre part, une formation spécialisée (Amman, 8-10 mai 2017) a permis de renforcer les capacités de la JIACC, de l'unité de lutte contre le blanchiment de capitaux, de la direction de la sécurité publique et du Conseil de la magistrature à traiter les enquêtes financières dans des affaires de corruption internationale. De même, une visite d'étude aux Pays-Bas, à Europol et au réseau Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (CARIN) (La Haye, 19-21 avril 2016) a été l'occasion de consolider les aptitudes à travailler en réseau de la JIACC et du ministère de la Justice en vue de partager les bonnes pratiques en matière d'échange d'informations à l'échelle internationale dans des affaires de corruption et de blanchiment de capitaux. Une autre visite d'étude au Danemark a permis aux représentants de la JIACC de partager leurs expériences avec leurs homologues danois en mettant l'accent sur les nouvelles fonctions de médiateur assignées à la JIACC (Copenhague, 18-20 septembre 2017).

En liaison avec la lutte contre le crime organisé, il convient de noter que la Jordanie s'est montrée particulièrement active dans les activités d'application de la loi du Groupe Pompidou, liées à la lutte contre le trafic de drogues. Ainsi, des experts jordaniens ont participé à différents événements du Groupe Pompidou, et en particulier aux réunions annuelles du Groupe de coopération des services de lutte contre le trafic de drogue dans les aéroports européens et l'aviation générale du Groupe Pompidou et aux réunions annuelles du Réseau Précurseurs. La participation de la Jordanie est importante pour l'échange d'informations et de connaissances sur le trafic aérien et le contrôle des précurseurs avec leurs homologues des douanes et les responsables de la sécurité dans les aéroports au niveau européen et international.

La coopération en matière de lutte contre la criminalité économique devrait se poursuivre à compter de 2018.

2.2.5 LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE

En plus de renforcer la sensibilisation aux normes dans ce domaine, comme le prévoit le Partenariat de voisinage, la Jordanie a fait part de son intérêt à adhérer à la Convention de Budapest. Des représentants jordaniens participent régulièrement aux réunions du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY). La Jordanie est par ailleurs l'un des bénéficiaires du nouveau projet régional « CyberSouth »³, lancé en juillet 2017 et destiné aux pays du sud de la Méditerranée. Son objectif principal est de contribuer à la prévention et au contrôle de la cybercriminalité et d'autres infractions impliquant la preuve électronique, conformément aux normes internationales des droits de l'homme et de l'État de droit ainsi qu'aux bonnes pratiques.

La coopération dans ce domaine peut progresser encore en s'appuyant sur les programmes conjoints existants entre l'UE et le Conseil de l'Europe.

2.3 DÉMOCRATIE

En matière de démocratie au cours des dernières années, le principal fait nouveau en Jordanie a été l'octroi du statut de « Partenaire pour la démocratie » de l'APCE au Parlement jordanien. Des représentants et experts jordaniens ont participé à des événements organisés par le Centre Nord-Sud et aux sessions de formation menées dans le contexte du Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie pour le Sud de la Méditerranée (Programme PATHS).

2.3.1 COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

Le statut de « Partenaire pour la démocratie » a été accordé au Parlement jordanien en janvier 2016, avec l'adoption de la résolution 2086 (2016) de l'APCE. Dans le cadre de ce partenariat, une délégation composée de six personnes désignées parmi les membres élus du Parlement jordanien peut participer aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions. Au cours de la session de l'APCE du 9 au 13 octobre 2017, l'Assemblée a examiné la mise en œuvre de ce statut par la Jordanie. Le rapport préparé par la rapporteure de l'APCE Josette Durrieu (France, SOC) indique que la Jordanie est sur la bonne voie (en particulier pour la mise en œuvre de réformes cruciales dans les domaines de la démocratie, des élections, de la décentralisation et des affaires sociales), « même si les réformes avancent plus lentement que prévu ». De nouveaux progrès sont particulièrement nécessaires en matière de discrimination à l'égard des femmes et de peine de mort.

À la suite de l'invitation de la Commission électorale indépendante de Jordanie, l'APCE a observé pour la première fois les élections anticipées de la Chambre des Représentants du pays le 20 septembre 2016. Le rapport d'observation d'élection⁴, examiné au cours de la partie de session d'octobre 2016 de l'APCE, a conclu que les élections législatives « se sont déroulées dans une atmosphère calme, les électeurs ayant pu faire leur choix librement entre les listes de partis de différentes sensibilités politiques ».

Des députés jordaniens et des représentants du secrétariat prennent régulièrement part aux activités interparlementaires régionales, et aux conférences régionales consultatives ou de sensibilisation, comme la conférence « Dialogue Nord-Sud en matière de migration » (Lagos, mars 2015), le séminaire d'information sur le Conseil de l'Europe (Strasbourg, novembre 2015), la conférence sur la crise migratoire en Europe (Paris, décembre 2015), le séminaire de l'APCE sur la démocratie parlementaire (Amman, 30 mai 2016) et la conférence de lancement du Réseau parlementaire sur les politiques relatives aux diasporas (Lisbonne, septembre 2017). Ces événements ont amélioré leur capacité à poursuivre la réforme constitutionnelle. Les

³ Programme conjoint UE/Conseil de l'Europe « Coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité dans le voisinage sud » (CyberSouth), 36 mois (1 juillet 2017 – 30 juin 2020), 3,35 millions d'euros.

⁴ Observation des élections législatives anticipées en Jordanie (20 septembre 2016) : Rapport d'observation d'élection, Doc. 14159 10 octobre 2016, Commission ad hoc du Bureau Rapporteur : M. René Rouquet

normes internationales concernant les questions de migration ont également été présentées aux parlementaires et à leur personnel.

2.3.2 FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ÉTAT DE DROIT ET A LA DEMOCRATIE

Le Programme PATHS a été lancé en 2015. Cette initiative régionale offre un cadre structuré et global de formation, basé sur la demande et adapté aux besoins des pays partenaires du sud de la Méditerranée. Un seul représentant de la Jordanie a participé à la première session, qui était axée sur « La justice constitutionnelle, la justice transitionnelle et le processus législatif ». Des experts jordaniens ont également été invités au deuxième module du Programme PATHS, sur le thème « Introduction à la Convention européenne des droits de l'homme et aux autres systèmes internationaux de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales » ainsi qu'au troisième module sur « Droits de l'homme en pratique », mais n'ont pu y assister.

Des représentants jordaniens ont participé aux 3^e et 4^e Universités méditerranéennes Jeunesse et citoyenneté mondiale (MedUni), organisées par le Centre Nord-Sud dans le but de créer des synergies et de promouvoir le développement des compétences et l'autonomisation de la jeunesse euro-méditerranéenne. Le Réseau des Universités méditerranéennes Jeunesse et citoyenneté mondiale a choisi « Jeunesse.org : artisans du changement ! » comme thème commun pour 2015 et « Connectons nos identités » pour 2016.

En matière de démocratie, de nouveaux domaines de coopération ont été initiés au cours des dernières années. La Jordanie étant un des principaux pays de destination des réfugiés dans la région, le Conseil de l'Europe a engagé une coopération à l'échelon local par l'intermédiaire du programme des Cités interculturelles (programme ICC), qui soutient les efforts déployés par les villes pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer la diversité locale et les stratégies d'inclusion. Au cours des premiers mois d'activité, le Conseil de l'Europe a approché des villes potentiellement intéressées, avec l'aide d'experts locaux. Grâce à cette opération, douze villes de Jordanie se sont engagées à participer au programme et quatre municipalités pilotes menant déjà certains projets interculturels et prêtes à coopérer ont été sélectionnées (Amman, Zarqa, Wasitiyyah et Sahab). Des visites sur le terrain ont permis de dresser un état des lieux des politiques de ces villes, de rencontrer un large éventail de parties prenantes et d'évaluer leur compréhension de l'approche interculturelle et leur volonté de s'engager dans le développement d'une stratégie interculturelle locale. Ce projet a reçu l'aval d'autorités de haut niveau, en l'occurrence du ministre jordanien chargé des collectivités locales et de la municipalité du Grand Amman, qui ont officiellement désigné un coordinateur de programme au sein de leur personnel. Des représentants jordaniens ont participé à la réunion annuelle des coordinateurs des Cités interculturelles (Reykjavik, septembre 2016), consacrée aux problèmes de première urgence liés à la situation migratoire actuelle, ainsi qu'à la conférence « Innovation sociale pour l'inclusion des réfugiés » où ils ont été invités à discuter de leurs initiatives (12-13 septembre 2016) et à la visite d'étude à Lyon sur la « Prévention de la radicalisation par des politiques interculturelles » (18-19 octobre 2017). Les représentants du réseau participeront également à l'événement marquant ICC (Lisbonne 28-29 novembre 2017) et participeront à la rédaction et à l'adoption du nouveau descriptif du programme qui guidera le travail des villes au cours de la prochaine décennie.

Des représentants jordaniens étaient également présents lors des Forums de Lisbonne organisés par le Centre Nord-Sud, dont la dernière édition (juin 2017) était consacrée à la gestion des migrations, la prévention du populisme et la construction de sociétés inclusives.

3 MISE EN OEUVRE ET COORDINATION

Le CM évalue la mise en œuvre globale des Partenariats de voisinage par l'intermédiaire du GR-EXT.

La coordination globale de la coopération technique mise en œuvre par le Conseil de l'Europe relève de la compétence du Bureau de la Direction Générale des Programmes (ODGP) qui dirige la programmation des activités de coopération et mobilise les ressources nécessaires à leur mise en œuvre tout en garantissant le bon fonctionnement des bureaux du Conseil de l'Europe sur le terrain.

L'expertise, socle de la valeur ajoutée des projets de coopération, émane de services pertinents dans toute l'Organisation. La mise en œuvre des projets nécessite des évaluations des besoins, une expertise législative, le renforcement des capacités, des actions de sensibilisation et des examens par les pairs. La méthodologie suivie, alignée avec la Méthodologie de gestion de projet du Conseil de l'Europe, vise à renforcer le sentiment d'appartenance des acteurs locaux et à garantir la durabilité des résultats.

En outre, la coopération conçue par le Conseil de l'Europe suit une « approche interinstitutionnelle », qui permet aux différents organismes et institutions du Conseil de l'Europe de viser des acteurs gouvernementaux, des parlements, des institutions de gouvernance indépendantes comme le Médiateur, des collectivités locales et régionales, et la société civile, afin de créer un mouvement unique vers des réformes globales, inclusives, réussies et durables.

Le Conseil de l'Europe assure une coordination étroite avec les partenaires internationaux concernés, notamment l'UE et, en particulier, la délégation de l'UE en Jordanie. Afin de garantir l'efficacité et éviter le chevauchement des activités, le Conseil de l'Europe travaille également en coordination avec les agences de développement des Etats membres.

3.1 QUESTIONS TRANSVERSALES

Le Conseil de l'Europe privilégie une approche de droits de l'homme à tous les niveaux et à toutes les étapes de ses activités. Ses acquis, notamment ses institutions et instruments juridiques, associés aux principes d'égalité, de non-discrimination, de participation équilibrée (tant pour ce qui est de la participation des femmes et des hommes que de la participation de la société civile) renforcent encore la valeur ajoutée des activités du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de son approche de droits de l'homme, le Conseil de l'Europe met l'accent sur la prise en compte transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités des projets qu'il mène. Ce partenariat de voisinage a porté attention à l'amélioration de l'égalité femme-homme, comme illustré dans les exemples suivants:

- Les actions dans le domaine des droits de l'homme ont été axées sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants ;
- Des efforts considérables ont été déployés pour renforcer les relations avec les principaux organes jordaniens chargés de promouvoir les droits des femmes.

Dans son récent rapport d'évaluation des développements concernant le statut de Partenaire pour la démocratie, l'APCE a souligné la nécessité de progresser dans la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. Ce rapport sera pleinement pris en compte dans la préparation d'un éventuel Partenariat de voisinage pour 2018-2021.

Le succès limité de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est lié aux progrès globalement limités réalisés dans le cadre ce Partenariat de voisinage.

Pour plus d'informations, voir la [page web](#) du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité.

Le Conseil de l'Europe promeut en outre la participation de la société civile, comme indiqué dans les [lignes directrices sur la participation des organisations de la société civile aux activités de coopération du Conseil de l'Europe](#)⁵.

En ce qui concerne la collaboration avec la société civile, il convient de souligner que la participation de représentants de la société civile jordanienne aux activités organisées dans le cadre de ce Partenariat de Voisinage, sur un mode de partenariat équitable avec les acteurs gouvernementaux, a permis d'établir des ponts et de mettre en place des réseaux (par exemple la présentation de la Convention de Lanzarote).

3.2 GESTION DU RISQUE ET DURABILITÉ

De par son mandat, le Conseil de l'Europe est parfois amené à opérer dans des environnements complexes et instables l'exposant à des risques. L'analyse des risques du plan d'action et les stratégies potentielles d'atténuation de ces risques sont réalisées sur la base des [lignes directrices du Conseil de l'Europe relatives à la gestion du risque](#).

L'absence de représentation sur place rend plus difficile la transmission aux autorités nationales de messages concernant l'action et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe. Ce problème est atténué par des missions et des contacts réguliers, ainsi que par l'organisation d'événements en Jordanie, la traduction des principaux documents du Conseil de l'Europe en arabe et l'invitation régulière de représentants du pays aux manifestations et comités conventionnels et intergouvernementaux du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, les problèmes de sécurité ont contraint le Conseil de l'Europe à limiter son action à certains domaines (par exemple, choix de tribunaux pilotes) et pourraient s'avérer préjudiciables à son potentiel d'intervention dans le futur.

⁵ Disponibles en anglais uniquement.

3.3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

La méthodologie de gestion basée sur les résultats mise en œuvre par le Conseil de l'Europe suppose de prendre en compte les enseignements tirés. Voici un bilan de la mise en œuvre de ce Partenariat de voisinage au cours de la période de référence.

- Le contexte régional difficile dans lequel la Jordanie évolue n'a pas facilité la mise en œuvre du Partenariat de voisinage. La Jordanie a néanmoins envoyé des experts pour mettre en place un dialogue technique et reste déterminée à instaurer le dialogue à tous les niveaux, dans les limites imposées par l'évolution de la situation dans l'ensemble du pays et au niveau régional.
- Le point de contact institutionnel de la Jordanie à Bruxelles, de même que le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles, ont joué un rôle de facilitateur important. La désignation d'un point de contact en Jordanie est une condition préalable si l'on veut faciliter la mise en œuvre du Partenariat de voisinage.
- Le Conseil de l'Europe a confirmé sa capacité de répondre à l'intérêt des ministères spécialisés et d'apporter son expertise par le biais de ses organes d'experts intergouvernementaux. À cet égard, la participation d'experts jordaniens au sein de ces structures constitue une dimension importante du dialogue et devrait être davantage encouragée. Elle contribue à l'intégration institutionnelle du pays partenaire dans les réseaux appropriés et au développement d'un espace juridique commun.
- La coopération avec la Cour constitutionnelle et d'autres institutions, telles que la Commission électorale indépendante, devrait être développée.
- Une présence opérationnelle du Conseil de l'Europe en Jordanie pourrait contribuer à promouvoir et faciliter la mise en œuvre de la coopération dans le pays.
- Le statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE est un outil efficace pour suivre la mise en œuvre des réformes et assurer un dialogue régulier et une coopération institutionnelle entre la Jordanie et le Conseil de l'Europe.
- Il est nécessaire de faire preuve de souplesse dans les méthodes de travail et le calendrier des interventions, compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité, afin de compenser les délais de mise en œuvre de certaines activités de coopération.
- La coordination au jour le jour avec d'autres acteurs internationaux est vitale et semble fondamentale pour parvenir à des résultats tangibles.

Aussi, de même que dans le cas d'autres cadres de coopération, les enseignements suivants peuvent être tirés en ce qui concerne le partenariat en cours d'examen :

- Une approche de la coopération axée sur les droits de l'homme, qui utilise les normes du Conseil de l'Europe comme moyens et objectifs de l'assistance technique, peut contribuer de manière significative à la garantie de ces droits.
- Dans la mesure où la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines est basée sur une approche fondée sur la demande, il est important de maintenir un cadre de coopération flexible. Dans ce contexte, des contributions volontaires sans affectations sont les bienvenues dans la mesure où elles permettent de s'adapter aux besoins et dynamiques des processus de réformes.
- Des capacités suffisantes pour assimiler les réformes doivent être mises en place pour les partenaires nationaux.
- L'assistance technique pour mener des réformes complètes nécessite une perspective de financement sur le long terme et des mécanismes de coordination effectifs entre les partenaires nationaux et internationaux.

4 FINANCEMENT ET PARTENARIATS

Le soutien financier apporté en permanence à ce Partenariat de voisinage permet au Conseil de l'Europe de capitaliser, pour aller plus loin, sur des activités qui contribuent à l'application des normes européennes. Le Conseil de l'Europe cherche de plus en plus à produire les résultats escomptés pour les priorités convenues plutôt que pour des projets et activités à titre individuel.

Pour 2015-2017, les besoins estimés initiaux du Partenariat de voisinage s'élevaient à 2 000 000 €. Des besoins supplémentaires liés à la cybercriminalité ont été inclus en 2017. Un financement de plus de 1 736 000 € a été obtenu (voir la figure 2).

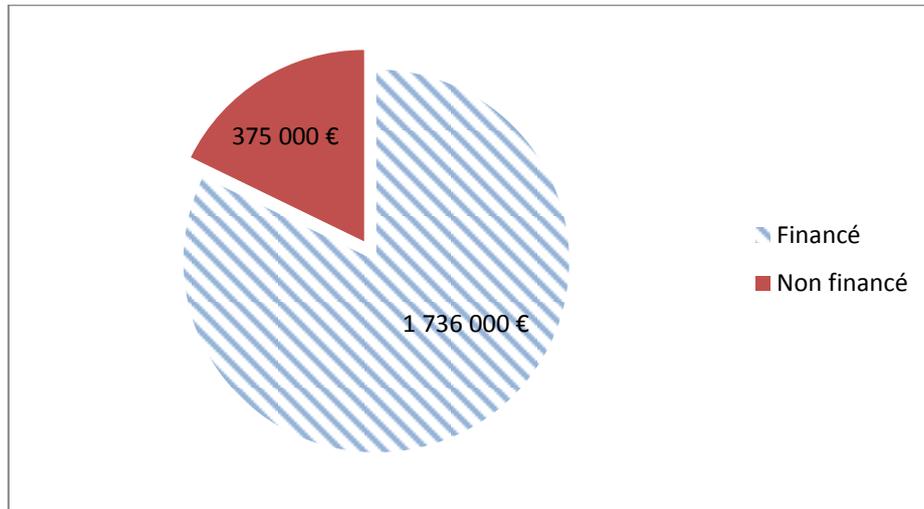


Figure 2: Situation du financement du Partenariat de voisinage en € en septembre 2017

La majeure partie des priorités de coopération est mise en œuvre dans le cadre du programme régional UE/ Conseil de l'Europe Programme Sud II⁶ (voir la figure 3). Le programme conjoint UE/ Conseil de l'Europe intitulé «Appui aux autorités jordaniennes pour améliorer la qualité et l'efficacité de la justice jordanienne» couvrait les activités relevant du secteur «Indépendance et efficacité de la justice» jusqu'en mai 2015. Egalement, la Turquie a apporté un soutien dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la promotion des droits de l'enfant et la lutte contre la violence à l'égard des enfants (voir la figure 3). L'Estonie, Malte et le Portugal ont contribué à des activités régionales.

Un tableau financier couvrant les besoins estimés et le financement sécurisé est joint dans l'Annexe I.

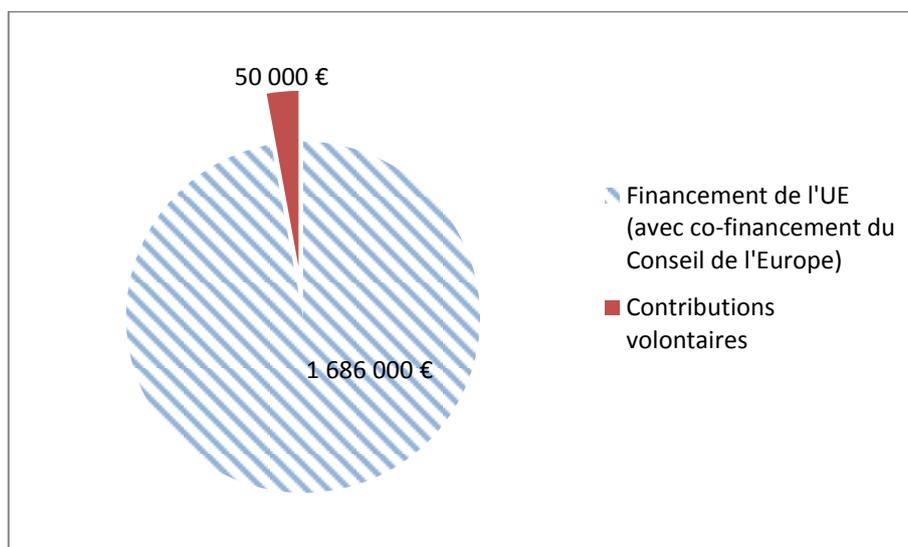


Figure 3: Sources de financement du Partenariat de voisinage en € en septembre 2017

⁶ Cofinancé par l'UE (95%) et par le Conseil de l'Europe (5%) et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

ANNEXES

ANNEXE I : TABLEAU FINANCIER

Partenariat de Voisinage avec le Royaume Hachémite de Jordanie 2015-2017	Besoins estimés (en 2015)	Financement UE (avec co- financement du Conseil de l'Europe)	Contributions volontaires*	Financement total garanti	Non financé
DROITS DE L'HOMME					
Lutte contre la violence envers les femmes et Promotion des droits des enfants et lutte contre la violence à leur égard	50 000	**	50 000	50 000	0
Lutte contre la traite des êtres humains	**	**	**	**	**
Sous-total Droits de l'homme	50 000	0	50 000	50 000	0
ÉTAT DE DROIT					
Indépendance et efficacité de la justice	700 000	550 000	0	550 000	150 000
Soutenir la réforme constitutionnelle, l'élaboration de nouvelles législations, la création et le fonctionnement efficace de nouvelles instances de gouvernance	150 000	100 000	0	100 000	50 000
Création d'un espace juridique commun	150 000	150 000	0	150 000	0
Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	500 000	500 000	0	500 000	0
Lutte contre la cybercriminalité****	**	111 000***	0	111 000***	0
Sous-total État de droit	1 500 000	1 411 000	0	1 411 000	200 000
DÉMOCRATIE					
Coopération interparlementaire	150 000***	75 000	0	75 000	75 000
Formations aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratie	300 000***	200 000	0	200 000	100 000
Sous-total Démocratie	450 000	275 000	0	275 000	175 000
TOTAL	2 000 000	1 686 000	50 000	1 736 000	375 000

* Donateurs: Turquie et pour les activités régionales : Estonie, Malte, Portugal

** sous "création d'un espace juridique commun"

*** y compris activités régionales

**** Des besoins additionnels liés à la cybercriminalité ont été inclus en 2017 avec le programme conjoint UE/ Conseil de l'Europe « CyberSouth »

ANNEXE II : PARTICIPATION DE LA JORDANIE AUX COMITES CONVENTIONNELS, COMITES D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE L'EUROPE ENTRE 2015 ET 2017

✓ Comités conventionnels

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) (T-ES)

Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

✓ Comités d'experts intergouvernementaux

Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

Conseil de coopération Pénologique (PC-CP)

Comité d'experts sur le fonctionnement des Conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)

✓ Groupes de travail du Conseil de l'Europe

Groupe de travail sur la qualité de la justice (GT-QUAL)

Groupe de Pilotage du centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire (Centre SATURN)